

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

**COMMUNIQUE DE SERVICE N° 23 /PM/2024**

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature invite les magistrats retraités résidant à Kinshasa et les environs au contrôle physique obligatoire consécutif au communiqué de service du 06 septembre 2024 du Secrétariat général de la Fonction Publique chargé des retraités et rentiers.

Chaque retraité sera muni des actes exigés dans ledit communiqué à savoir :

- Acte juridique de mise à la retraite et sa notification ;
- Attestation de résidence ;
- Photocopie de la pièce d'identité.

**Lieu :** Service de Documentation et d'Études du Ministère de la Justice  
(av. Mbuji-mayi n°3, C/ Gombe, Réf. : CNSS).

**Jours et heures :** du mardi 22 au mercredi 23 octobre 2024 de 8h30 à 17h00.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous aux numéros ci-après : 0998032807, 0997109467, 0816583977, 0993219175, 0997328681, 0994732301.

E-mails : [csmsecretariatpermanent@gmail.com](mailto:csmsecretariatpermanent@gmail.com),  
[info@csm-rdc.cd](mailto:info@csm-rdc.cd).

N.B. Les retraités résidant en provinces se présenteront auprès des premiers présidents des Cours d'appel de leurs ressorts respectifs pour les mêmes formalités.



Fait à Kinshasa, le 14 OCT 2024

Le Secrétaire Permanent du Conseil  
Supérieur de la Magistrature,

**Télesphore NDUBA KILIMA**

Conseiller à la Cour de Cassation